Image not found or type unknown

Droits de succession

Par **Val59830**, le **15/02/2019** à **13:07**

Bonjour,

Mon père a signé les papiers de l'assurance vie vers le 16/12/2018.

Il est décédé le 28/12/18.

Le transfert par l'assureur a été fait après son décès vers le 11/01/2019.

Du coup ils disent que la date de signature du contrat ne marche pas et que ceci rentre dans la succession.

Est ce normal ?

Mon père avait bien fait les démarches avant de partir pour protéger son argent.

Nous ne sommes pas responsable du délai de transfert de l'assureur.

Merci de votre aide.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés